



COMPTE-RENDU

Atelier Sentinelle MSSanté

Atelier #3 du 11/05/2023

Statut : Validé | Classification : Publique | Version : v1



1. OBJET DU COMPTE-RENDU

| | |
|------------------------|---|
| Objet | Comité opérateurs – Irritants Sentinelle – Atelier #3 |
| Date | 11 mai 2023 |
| Type de réunion | Atelier |
| Rédacteur ¹ | Mike GUEYE |

| Documents de référence |
|--|
| - Support de présentation «MSS_comité_opérateurs_Sentinelle_3_20230511.pptx» |

2. INTERVENANTS

| Nom | Prénom | Entité | Fonction |
|-------|---------|--------|--------------------------------|
| BRIS | Edouard | ANS | Régulation espace de confiance |
| GUEYE | Mike | ANS | Régulation espace de confiance |

¹ Personne en charge de la rédaction du compte rendu de la réunion

3. COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Les points abordés durant cet atelier :

- I. Introduction
 - Rappels démarche
 - Avancement depuis atelier #2
- II. Irritants #1 : BAL cabinet libéral
 - Concertation sur la solution permettant de répondre à l'irritant
- III. Irritants #2 : Délégation de BAL, dont accès secrétaires médicales
 - Rappel de la solution proposées
- IV. Suite des travaux

| | | |
|------------------|-------------------|----------------------|
| III. Restitution | Auteur/Emetteur : | Date de la réunion : |
| | Mike GUEYE | 11/05/23 |

| # | Acteur | Objet | Question / Remarque | Réponse |
|---|----------|-------------|--|---|
| 1 | APICEM | Irritant #2 | Est-ce que le CU sur la délégation à un confrère concerne également les remplacements ? | Oui, ce besoin couvre également les confrères (partage de données, remplacement, ...) |
| 2 | APICEM | Irritant #2 | Il faut pouvoir prendre en compte, dans l'instruction de la délégation, les secrétaires/secrétariats médicaux qui sont à distance des PS pour qui elles exercent. Ces secrétariats mettent à disposition des secrétaires tournantes. Difficulté : déléguer sa BAL PER à un secrétariat ? à une secrétaire distante ? Particulièrement le cas de ces secrétaires/secrétariats hors du territoire français, voire de l'UE. | Remarque notée pour instruction |
| 3 | GCS SARA | Irritant #2 | Les étudiants médecin en formation, dotés de RPPS, sont-ils en capacité d'être désignés comme délégataire afin d'accéder à la MSSanté ? | Oui, tout acteur doté d'un RPPS ou RPPS+ sera en capacité d'être désigné comme délégataire afin de bénéficier de délégation d'accès |
| 4 | APICEM | Irritant #1 | Quelles sont les différences entre une BAL CAB et une BAL ORG ? | Il est possible qu'à terme le terme utilisé pour cette BAL soit « BAL ORG ». Cependant une différence technique existe, qui devra rester au niveau de l'annuaire et de l'Opérateur au niveau de l'id associé à la BAL. Il semble nécessaire qu'un 4ieme type soit introduit. Ces différences techniques devront être gommées pour l'utilisateur final. L'objectif étant de répliquer le principe des BAL ORG, qui marchent bien en établissement, dans le monde libéral |

| | | | | |
|---|--------|-------------|---|---|
| 5 | LIFEN | Irritant #1 | <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le schéma de signature des CGU pour le titulaire et les cotitulaires ? Les CGU sont à signer uniquement par le titulaire ? • Se pose la question du 1ere accès du cotitulaire qui pourrait se faire à travers un client de messagerie qui ne soit pas maîtrisé par l'Opérateur | <ul style="list-style-type: none"> • Le titulaire étant en responsabilité de la BAL, il se doit de signer les CGU. Par contre, les cotitulaires déclarées devront à leur 1ere connexion signer également des CGU • On peut imaginer que l'accès du cotitulaire ne soit effectif qu'après signature des CGU sur les interfaces de l'Opérateur |
| 6 | APICEM | Irritant #1 | <ul style="list-style-type: none"> • Le principe d'offrir un service à un utilisateur qui n'est pas en contrat avec ma structure est un point sensible. Envisage-t-on que l'Opérateur apporte ses services à un utilisateur de manière gratuite ? • Nous avons des cas d'usage de maison de garde qui ont une offre avec un nombre défini d'utilisateurs finaux qui sont couverts par le contrat. Notre compréhension est qu'il s'agit de clients proprement dit avec qui nous avons des contacts. De plus il s'agit de responsable de traitement avec qui il est nécessaire d'avoir des contacts | <ul style="list-style-type: none"> • Nos hypothèses sont que les services liés à cette nouvelle BAL seront facturés au titulaire de la BAL • Dans le contexte l'idNat est véhiculé, ce qui permet d'obtenir l'identité de l'utilisateur. Il est possible que les Opérateurs aient besoin de précisions supplémentaires afin d'enrôler les cotitulaires. Nous reformulerons l'hypothèse de mise en œuvre |
| 7 | APICEM | Irritant #1 | L'hypothèse de nommage des BAL CAB risque de poser des difficultés vu l'existence de noms déjà utilisés (cabinet, maison de santé, autre...) | Il s'agissait d'un exemple et pas d'une règle. La règle de nommage devra être trouvée ensemble |
| 8 | MIPIH | Irritant #1 | Vos hypothèses décrivent un titulaire qui aurait souscrit au MIPIH. Et il semble que les cotitulaires pourraient avoir d'autres comptes chez les autres Opérateurs, ce qui ne leur permettra pas de s'authentifier auprès de nos serveurs | On fait l'hypothèse que l'API LPS est généralisée en libéral. Dans votre exemple, un cotitulaire devra avoir un compte au Mipih et un compte indépendant chez un autre opérateur. Le PS pourra se connecter via PSC aux 2 opérateurs. |
| 9 | LIFEN | Irritant #1 | Pourquoi le besoin de distinguer les BAL CAB avec un nommage spécifique ? | Le besoin est remonté d'utilisateurs qui précisent que les BAL ORG présentent des nomsages très peu explicites. Pas d'information sur le service qui porte la BAL, ce qui ne facilite pas leur utilisation. L'idée est de trouver une règle de nommage qui soit utilisable également pour les BAL ORG classique. Mais le but n'étant pas de distinguer les BAL ORG des BAL CAB par le nommage |

| | | | | |
|----|----------|-------------|--|--|
| 10 | DEDALUS | Irritant #1 | Dans le mécanisme de déclaration des cotitulaires par le titulaire, il est imaginé une sélection des cotitulaires dans le référentiel RPPS ? | Dans l'annuaire santé (RPPS, RPPS+, Adeli) oui, vu qu'il s'agit ici de PS habilités à accéder à la MSSanté. Sachant que les secrétaires médicales y seront présentes via le RPPS+ |
| 11 | MIPIH | Irritant #1 | Concernant le nommage des BAL CAB et ORG, pourquoi ne pas plutôt utiliser les champs nom & prénom (qui ne sont pas correctement exploités à date vu que pas de directive dans le Ref#1) afin d'apporter des précisions ? sachant que ces champs sont requêtables assez facilement | Il existe plusieurs pistes afin d'apporter des précisions sur les BAL CAB et ORG. Le champ description peut être une piste également. Le sujet est particulièrement abordé sur le périmètre de l'irritant #3 |
| 12 | DEDALUS | Irritant #3 | Un des freins à mettre en avant qui n'est pas listé sur le support est le fait que les BAL PER ne sont pas associées à des situations d'exercice. Ce qui est un vrai problème de fond et très handicapant. Sachant qu'il existe des problèmes lors des déclarations auprès de l'annuaire : nous obtenons des erreurs concernant les id des établissements auxquels nous rattachons les BAL. De fait en rendu, ces BAL ne sont pas associées à la situation d'exercice voulue | C'est une des solutions identifiées : généraliser ce rattachement et faciliter celui-ci pour les opérateurs. Pour rappel, lors de la déclaration d'une BAL PER il est possible de la rattacher à une situation d'exercice. En cas de non rattachement, la BAL est affichée à toutes les situations d'exercice présentée par le PS. Pour instruction Mr Lemaire nous fera parvenir des exemples |
| 13 | LIFEN | Irritant #3 | « Imposer le rattachement d'une BAL PER à une situation d'exercice » ce principe peut bloquer la création de BAL PER au vu des anomalies présentes auprès de l'annuaire concernant les situations d'exercice. Il peut exister un décalage entre le moment de déclaration et l'existence de la donnée sur la situation d'exercice au niveau de l'annuaire | Remarque notée |
| 14 | GCS SARA | Irritant #3 | « Rattachement des BAL aux situations d'exercices à la main des professionnels » est-il envisageable que l'information saisie par le PS soit redescendue vers les Opérateurs afin que ceux-ci également soient à jour des choix du PS ? | Besoin noté, à instruire. Sachant que l'Opérateur peut obtenir le retour à travers les extractions annuaire |

| | | | | |
|----|-------|-------------|---|----------------|
| 15 | MIPIH | Irritant #3 | Nous appuyons le besoin de retour vers l'Opérateur des modifications effectuées par le PS pour une cohérence globale face à l'utilisateur. Que ce dernier puisse consulter les mêmes données sur l'annuaire santé et sur les interfaces de son/ses Opérateurs | Remarque notée |
|----|-------|-------------|---|----------------|